

COMMISSION FEDERALE D'EXPERTISE DES TYPES DE VEHICULES

Genre du véhicule <b>Chariot de travail</b>	Marque <b>MEILI / PETER</b>	Type <b>M D 850</b>	Fiche d'homologation n° <b>CH 5558 01</b>
--	--------------------------------	------------------------	--

**MOYENS D'IDENTIFICATION "MD 850" sur plaquette du constructeur, à droite dans la cabine sous capot moteur**

**"CH 5558 01" devant le numéro de châssis**

Numéro du châssis frappé à l'avant, à droite, s. partie inf. longeron et s. plaquette constructeur  
 Signe d'identification du moteur frappé "108 II" à gauche s. bossage de l'entraînem<sup>t</sup> pompe à injection  
 Constructeur **E. MEILI, Schüberbach (SZ) / Konrad PETER A.G., Liestal(BL)**

**CHASSIS** Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement sur toutes les roues  
 Direction à gauche - hydrostatique "ZF"  
 Frein de service Hydraul. exp.int. sur toutes les roues  
 Frein auxiliaire Méc.exp.int.câble Ralentisseur -  
 Frein stationn<sup>t</sup> s. roues arrières Frein pr. rem. -  
 Transmission Mécanique Nombre vit. 6  
 Blocage differ. - Crochet rem. - Vitesse max. 17 km/h

**MOTEUR** Genre En ligne Temps 4  
 Marque PERKINS Carbur. D  
 Type 4.108 (108 U) +)  
 Position à l'avant Nombre cyl. 4  
 Alésage 79.735 Course 88.9  
 Cylindr. 1774 cm<sup>3</sup> CV-Impt 9.03  
 CV-puls. 43 (DIN) à 3000 t/m  
 Refroidissement Eau  
 Bruit 83 dB (A) à 3000 t/m  
 Amortissement bruit 1 pot 360x120 Ø +)  
 orif.sortie à droite derr.r.AV

**CARROSSERIE** Forme fraise à neige Nombre portes 1  
 Toit ouvert -  
 Nombre de places : Total 1 ; AV 1 ; milieu 1 ; AR 1 ; Places debout -

**DIMENSIONS**

	Voie	AV	AR
Diam. braquage	G	7,85	DR 7,95
Empattement	1695	/ / /	
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	4400		
Largeur	1860		
Hauteur	2300		
Porte à faux	AV 1275		
	AR 1580		
lat.			

**POIDS**

	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	1280		2550	3830
Charge utile				
Poids total				3830
Garantie fabr.	1800		3000	4800
Dimens. pneus	10 - 17,5		6 PR	
Charge p. essieu	3000 (3,5)		3000 (3,5)	
	de l'ensemble		à 20 km/h	
Poids maxi remorquable				kg

## EQUIPEMENT §)

Equipelement électrique 12 V

Feux de route 2/BOSCH K 11084 Avertisseur optique -  
 Feux de croisement 2/HELLA K 1023 Feux de position 2/séparés +  
 Feux de gabarit - (2/ds.f.route 2/f.croisem)  
 Avertisseur 1/électrique (1 ton) Niv. sonore 95 (dB/A)  
 Essuie-glace 1/avant 1/arrière Lave-glace -  
 Feux arrières 2/BOSCH (AR=do.) Catadioptrés 2/sép. 75 Ø §)  
 Feux stop 2/sép. (AR=do.) (AV et AR.)  
 Eclair. plaque contr. Plaque forme haute/oblongue  
 Rétroviseur 1/à g. 1/à l'int. Indic. vitesse  
 Indic. direction clign. 6/av. lampe-témoin  
 AV orange latér. orange AR orange  
 Avert. clign. - Lampes de travail av. témoin

Feux complémentaires: Feu tournant jaune av. témoin

( ) = Equipement en direction travail enclenchée par retournement du siège)

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot de travail  
 Marque & type MEILI/PETER MD 850  
 Chassis n° \_\_\_\_\_ (selon véhicule)  
 Homologation n° CH 5558 01  
 Forme de la carr. fraise à neige  
 Couleur \_\_\_\_\_ (selon véhicule)  
 Places ass. : Total 1 ( \_\_\_\_\_ avant)  
 Poids à vide 3830 Carburant D  
 CV 9,03  
 Charge utile \_\_\_\_\_ Cylindrée 1774 cm<sup>3</sup>  
 Poids total 3830 Poids de l'ensemble \_\_\_\_\_

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS; N° de châssis du vhc. expertisé : 10159

- +) Moteur de travail PERKINS type 6.354 = 2200 t/min. - Bruit : 85 dB/A  
 Atténuation du bruit : 2 pots échappem<sup>t</sup> 650 x 160 Ø/400 x 140 Ø Capot moteur et  
 carter entraînement engin de travail tapissé de matière antibruit.  
 Pour chaque moteur, 1 plomb sur vis de butée plein gaz

Inscription sur permis de circulation, page 4 : Pour courses de transfert s. voie publique

- La fraiseuse doit se trouver à l'arrière et verrouillée à 220 mm au-dessus du sol
- Les catadioptrés rouges devant la cabine doivent être recouverts
- Dispositif d'éclairage et dispositif de protection marqué jaune/noir doivent être montés à l'arrière de la fraiseuse.
- Les lames decoupe doivent être démontées
- Feu tournant jaune ne peut être utilisé que lorsque le véhicule est en fonction

§) Hauteur des feux admise pour raisons techniques

Retournement de la direction et des dispositifs d'éclairage se fait automatiquement  
 par retournement du siège

Lieu et date de l'expertise

Bâle, 7.10.1968

Berne, 16.1/21.1./24.1.1969

La commission d'expertise